

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AOUT 2019

A 20 H 15

Étaient présents : Jean-Paul COZIEN, Sébastien BOURHIS, Emmanuel GUEGUEN, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Valérie LE ROUX, Danièle LE STER, Bernard PALUD, Estelle PAUMARD, Anne-Marie RIOU, Pierre TALLEC

Étaient absents excusés : Bruno KERIHUEL, Jean-Christophe MAHE

Étaient absents : Yann ILEMOINE, Brigitte LANNUZEL, Dominique LECOMTE, Isabelle MORVAN

Secrétaire de séance : Anne-Marie RIOU

PRESENTATION DE L'OFFRE QUB :

Monsieur Le maire introduit le sujet en rappelant qu'il s'agit d'un retour positif lié à l'intégration à Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

La nouvelle offre de transports, présentée par E. LOSTANLEN, démarrera début septembre.

La nouvelle ligne (n°16) fonctionnera toute l'année du lundi au samedi et permettra aux édernois de disposer de transports en commun pour se rendre sur Quimper même pendant les vacances scolaires. Comme sur l'ensemble du territoire QBO, le transport du samedi matin sera gratuit.

Le samedi soir, le « QUB NOZ » permettra, sur réservation, aux Edernois de rentrer de Quimper à 22h40 depuis la gare.

Mme LOSTANLEN présente aussi l'ouverture sur le territoire de QBO d'un autre service quimpérois, le « HANDI QUB » qui permet, également sur réservation et sur critères justificatifs de bénéficier d'un transport à partir du domicile.

PRESENTATION D'UN PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE NEOEN

Monsieur Le maire rappelle que lors du précédent conseil, l'entreprise NASS a présenté un projet éolien. Aujourd'hui, la société NEOEN va en présenter un second, différent de celui de l'entreprise NASS.

Il rappelle également les engagements en matière de transition énergétique pris par QBO dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial : 32% d'énergie renouvelable en 2030. Il précise également que l'objectif à l'issue de cette présentation est de se positionner sur le principe de l'exploitation de ce potentiel éolien édernois.

Aujourd'hui, la production d'énergie sur Edern est de 630MWH alors que la consommation se chiffre actuellement à 7 750MWH. Dans le projet qui va être présenté, la production s'élèverait à près de 4 fois cette consommation, soit 30 GWH.

Mr Fabien BRETOIS de la société NEOEN présente la société, le contexte éolien en France et rappelle le planning type d'un projet d'éolien terrestre qui est estimé à 7-10 ans. Le but de la présentation est de disposer de suffisamment d'informations pour pouvoir décider d'autoriser NEOEN à lancer une étude de faisabilité et de l'impact environnemental sur le territoire. Si le conseil municipal valide son intérêt pour un tel projet, une enquête auprès du public sera réalisée.

Dans ce projet, la hauteur des éoliennes sera différente de celle du projet présenté précédemment. La hauteur serait de 76m (en haut de pales, ce qui permet de réduire la distance par rapport aux habitations (minimum 270m). Le projet serait implanté sur le secteur de Ty Fléhan et comporterait sans doute entre 6 et 9 éoliennes. La production électrique correspondant à 9 éoliennes est de 29GWH soit l'équivalent de la consommation de 12 500 habitants. Les retombées financières sont estimées (avant toute négociation) à 31 000€/ an pour la commune, 83 000€ pour QBO, 36 000€ pour le département et 11 000€ pour la Région.

Les futures éoliennes seront produites par la société française POMA.

Madame PAUMARD demande combien de riverains seraient à la limite des 270m. Mr BRETOIS répond que cela n'a pas encore été chiffré car la zone exacte d'implantation n'est pas définie. Le projet sera adaptable et réalisé en concertation avec les riverains. Le maire précise que cela ne devrait pas concerner plus de 6 riverains immédiats.

Monsieur BOURHIS souhaiterait avoir plus de précisions sur ce qui va être soumis au vote; est-ce la construction d'un parc éolien ou l'accord pour une étude de faisabilité ? Il précise également qu'il pensait voter ce soir pour le projet présenté lors du précédent conseil et estime qu'il découvre le nouveau projet avec une décision à prendre lors de la même séance.

Monsieur PALUD demande si les propriétaires exploitants ont été contactés. Mr Le Maire précise que ce sont eux qui sont à l'initiative du projet. Il précise également qu'il souhaite que les élus se positionnent sur le projet pour la commune et le territoire communautaire; il faut passer à l'acte en matière de transition énergétique et montrer l'intérêt porté sur ce type de projets sans négliger les retombées financières.

Mr Gueguen ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour autoriser la société NEOEN à faire une étude de faisabilité.

STATUTS SDEF

Les statuts du SDEF ont été modifiés et validés lors du conseil syndical du 5 juillet dernier. Le maire propose de relire la note de synthèse présentée dans le dossier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification des statuts du SDEF.

CONVENTION CEE AVEC LE SDEF

Lorsque la commune fait des travaux d'économie d'énergie, ces économies sont valorisées en euros via les certificats d'économie d'énergie. La commune souhaite valoriser les travaux réalisés en matière d'éclairage public et pour cela, elle doit signer une convention avec le SDEF.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE SIVOM POUR LA MISE EN PLACE DE L'ALSH MERCREDI SUR EDERN :

Lors du dernier conseil, il a été annoncé la mise en place d'un nouveau site ALSH le mercredi. Ce site sera sur Edern. Afin de permettre au SIVOM d'utiliser les locaux communaux (garderies et salle EAA) une convention doit être mise en place.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE SIVOM POUR L'UTILISATION DU MINIBUS

Il est proposé au conseil de renouveler la convention annuelle concernant l'utilisation d'un minibus du SIVOM pour effectuer le transport scolaire.

Le Conseil Municipal vote POUR le renouvellement de la convention à l'unanimité.

DIVISION PARCELLAIRE POUR L'IMPLANTATION DU PROJET MENE PAR AGES ET VIE :

Afin de mener à bien le projet déjà évoqué lors du précédent conseil, il est demandé d'autoriser différents points :

- Accepter la division parcellaire de la parcelle située à Coat Lannien pour 2900m²
- Accepter la vente du terrain à 13.90€/m², les frais concernant la transaction seront à la charge d'Agès et Vie.
- Autoriser le maire à signer les documents.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A KERGANABEN (Implantation d'une stèle)

Le 23 janvier 1943, un bombardier américain a malheureusement terminé sa course dans un champ à Kerganaben. Le pilote a péri dans l'accident. L'association des anciens combattants propose l'installation d'une stèle en mémoire de ce soldat. Afin de pouvoir installer ce monument, il est proposé au conseil d'acquérir une parcelle de 2m² à Kerganaben pour 1€ symbolique. L'installation sera effective fin octobre.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Divers :

Madame PAUMARD souhaite aborder la problématique engendrée par l'utilisation de la salle André Angot pour des mariages. Les riverains commencent à en avoir assez du bruit mais aussi des autres nuisances notamment les voitures circulant très vite. Elle propose de revoir les règles de location et d'utilisation de la salle et qu'il y ait un rappel aux organisateurs des règles et respect du cadre de vie des riverains.

Le maire dit avoir reçu les riverains le 17 juillet à ce sujet. A cette occasion, il a été acté que les engagements pris seront respectés et qu'aucune autre réservation pour des mariages ne sera prise en 2019.

Monsieur BOURHIS demande où en est le PLU. Le maire informe que la procédure est en cours et que la commune attend le retour des avis de certaines personnes publiques associées.

Monsieur le Maire souhaite aborder un dernier point concernant les offices religieux. Constatant qu'il n'est plus possible d'organiser des cérémonies funéraires à Gulvain, il demande au conseil l'autorisation de faire un courrier à l'évêché pour soulever la problématique et l'attachement des habitants de Gulvain à cette chapelle.

Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2019 approuvé à l'unanimité

Le maire clos la séance à 23h20